

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SYLVIE LEBLANC	Numéro de permis 2015958	Date d'inspection Le 13 octobre 2021	
Nom de l'établissement Garderie chez Sylvie		Numéro de téléphone (506) 384-7369	
Adresse 366 rue Beaumont Dieppe NB E1A 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	12 oct. 2021	13 oct. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Les enfants jouent au blocs avec l'exploitante.
L'exploitante montre à la mentore en assurance de la qualité des différents bricolage des enfants et le début de la documentation.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 octobre 2021

Date

original signé par
Sylvie LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 octobre 2021

Date